



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Madame Sophie Guggi**, secrétaire ad interim, pour procéder à l'appel nominal.

39 membres sont présents, 14 membres sont excusés, 9 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour, de 62, le quorum est fixé à 21 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil, souhaite la bienvenue à chacune et chacun. Elle remercie les membres de la Municipalité et le boursier communal pour leur présence. Elle adresse également ses remerciements à Madame Evelyne Wolf-Bonny pour la rédaction de l'article à paraître dans le journal de la Broye ainsi que Monsieur Samuel Danzinelli pour la préparation de la salle ainsi que du bureau de vote.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle rappelle également que la séance sera enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2022.
3. Communications du bureau du Conseil général.
4. Préavis municipal n° 01/2023 – Adhésion à l'AISTBV.
5. Préavis municipal n° 02/2023 – Révision des statuts de l'ASIPE.
6. Préavis municipal n° 03/2023 – Comptes communaux – Année 2022.
7. Préavis municipal n° 04/2023 – Acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et autres usages.
8. Préavis municipal n° 05/2023 – Remplacement du système de pompage des eaux usées de la zone chalets.
9. Nomination du bureau du Conseil général.
10. Nomination d'un membre à la commission des finances et d'un membre à la commission de gestion.
11. Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil général.

12. Communications de la Municipalité.

13. Propositions individuelles et divers.

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

Le bureau du Conseil a reçu la démission de **Madame Olga Bonny** et de **Monsieur Simon Chuard**, lecture est faite de leur courrier. Ils sont remerciés de leur investissement. **Monsieur Olivier Duruz** a annoncé par écrit sa démission de la commission des finances, lecture de sa lettre est faite à l'assemblée.

À ce jour, aucune demande d'adhésion au Conseil général n'a été présentée.

Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2022

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. Personne n'en demande la lecture. **La Présidente** informe l'assemblée que Monsieur Olivier Duruz, archiviste, a fait part par écrit d'une modification à apporter au PV. Il s'agit d'une date à la page 3 au point 5 « pour préserver, par exemple, les procès-verbaux depuis 1754 et non 1704. Il est approuvé, avec la modification, à l'unanimité par l'assemblée.

Point 3 : Communications du bureau du Conseil général

Communication n° 1 : Modifications de la LOI sur les communes (LC).

En septembre 2021, le Grand Conseil a adopté des modifications de la LOI sur les communes (LC) avec entrée en vigueur en janvier 2022. Un article concerne plus particulièrement le Conseil général, il s'agit de l'article 6 alinéa 2 de la LC. « Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives sans juste motif est réputé démissionnaire ».

La Présidente remercie les Conseillers de leur présence et de leur investissement et précise que dorénavant, les Conseillers qui manqueront deux séances du Conseil général consécutives sans juste motif seront réputés démissionnaires et qu'il appartiendra au bureau du Conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier leurs absences. Elle ajoute qu'il est déjà mentionné sur la convocation qu'en cas d'empêchement les personnes sont priées d'aviser le bureau au plus tard à midi le jour de l'assemblée et que des demandes d'excuse sont encore reçues hors délai. Ces demandes ne seront plus inscrites comme « excusées » sauf cas exceptionnels.

Communication n° 2 : Votations fédérales et cantonales et élection à la Municipalité du 18 juin 2023.

Les résultats de ces votations peuvent être consultés sur le site du Canton, aussi ne sont-ils pas rapportés sur le procès-verbal. **La Présidente** précise que tous les objets ont été acceptés et que le taux de participation était d'un peu plus de 41 %. Elle remercie les membres du bureau pour leur présence et leur excellent travail.

Concernant les élections à la Municipalité, **la Présidente** rappelle la date du second tour, 9 juillet 2023, et apporte des précisions sur le déroulement de celui-ci.

Communication n° 3 : Séance du Conseil général 2023

La Présidente rappelle les dates des prochaines séances prévues en 2023 :

- Lundi 9 octobre 2023 Séance III
- Lundi 11 décembre 2023 Séance IV

En cas de modification de la date d'une des séances prévues, elle sera communiquée et annoncée au pilier public.

Point 4 : Préavis municipal n° 01/2023 – Adhésion à l'AISTBV

Le préavis municipal n° 01/2023 comportant 14 pages et son envoi ayant été effectué 10 jours avant la tenue de l'assemblée, **Madame Véronique Gut-Lacôte** donne lecture succincte du dit préavis avec accord de l'assemblée. Elle passe la parole à **Monsieur Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

Monsieur Daniel Quinteros demande quel serait le coût d'une telle adhésion et quels en seraient les éventuels bénéfices financiers que l'on pourrait en tirer. **Messieurs Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur et **Daniel Rousseau**, municipal, précisent que les bénéfices ne seront pas que financier, mais également administratifs et temporels, car la complexité de la gestion de tels dossiers ne fait que d'augmenter. De plus, une partie des coûts sera reportée sur les propriétaires qui effectuent des demandes.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée lors de la mise en discussion, il est passé au vote : le préavis municipal n° 01/2023 est accepté à la majorité avec une abstention.

Point 5 : Préavis municipal n° 02/2023 – Révision des statuts de l'ASIPE

Madame Véronique Gut-Lacôte demande à l'assemblée si elle souhaite une lecture du préavis municipal n° 02/2023. Comme ce n'est pas le cas, elle en fait une lecture succincte et passe la parole à **Madame Evelyne Wolf-Bonny**, rapporteuse de la commission ad hoc ASIPE, qui lit son rapport. Ensuite, **la Présidente** ouvre la discussion.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal n° 02/2023 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal n° 03/2023 – Comptes communaux – Année 2022

Madame Véronique Gut-Lacôte donne lecture du préavis municipal n° 03/2023. Elle passe la parole à **Monsieur Daniel Quintairos**, rapporteur de la commission de gestion, qui lit son rapport. Ensuite, **la Présidente** passe en revue le document, page par page.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal n° 03/2023 est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à la commission des finances ainsi qu'à la Municipalité sur les comptes et la gestion de cette dernière.

Point 7 : Préavis municipal n° 04/2023 – Acquisition d'un véhicule utilitaire permettant le déplacement de remorques à bateaux et autres usages.

La Présidente donne lecture du préavis municipal n° 04/2023. Elle passe la parole à **Monsieur Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

Aucune remarque ou question n'étant formulée lors de la mise en discussion, il est passé au vote : le préavis municipal n° 04/2023 est accepté à l'unanimité.

Point 8 : Préavis municipal n° 05/2023 – Remplacement du système de pompage des eaux usées de la zone chalets.

Madame Véronique Gut-Lacôte demande à l'assemblée si elle souhaite une lecture du préavis municipal n° 05/2023. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **Monsieur Jérôme Schupbach**, rapporteur de la commission ad hoc, qui lit son rapport. Ensuite, **la Présidente** ouvre la discussion.

Monsieur Sébastien Etter demande si les problèmes d'infiltration d'eaux claires dans les eaux usées dans la zone chalet ont pu être résolus. **Monsieur Christian Bonny**, municipal, précise qu'un contrôle à l'aide de caméra a été effectué en 2022 et que trois points critiques ont été relevés et ces corrections vont être effectuées avant les travaux du système de pompage.

Monsieur Jean-Marc Pillonel demande que dans cette étude soit tenu compte du problème relatif aux odeurs liées à la STEP. **La Présidente** le remercie pour sa remarque et précise que cela n'est

pas le sujet de ce préavis. Elle ajoute toutefois que par son intervention, la Municipalité a entendu sa requête et que ce point pourra être rediscuté sous le point 13 de l'ordre du jour « Propositions individuelles et divers ».

Monsieur Jean-Daniel Mayor soulève le fait des coûts d'honoraire de CHF 100'000 qui lui semblent extrêmement élevés par rapport au CHF 580'000 de coût totaux des travaux sans compter les CHF 100'000 de divers et imprévus. **Monsieur Jérôme Schupbach** répond qu'effectivement cela peut paraître excessif, mais les travaux auront lieu sur une parcelle inondable et il est difficile d'évaluer précisément le coût des travaux. Il ajoute que le bureau d'ingénieur a de nombreuses tâches à effectuer en raison de la situation géographique et des diverses malfaçons expliquées préalablement par Monsieur Christian Bonny.

Madame Nicole Ongari demande si lors des travaux la station sera toujours en fonction et désire s'assurer que la zone chalet pourra toujours avoir usage des écoulements des eaux usées. **La Présidente** relève que sous le point 8 du préavis, sous «coûts des travaux », il est stipulé qu'une station de pompage mobile sera installée sur la durée des travaux pour un montant de CHF 30'000.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal n° 05/2023 est accepté à l'unanimité.

Point 9 : Nomination du bureau du Conseil général.

Madame Véronique Gut-Lacôte rappelle que le bureau du Conseil est renommé chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin. Selon l'article 8 et 9 du règlement du Conseil général, sont nommés chaque année :

- a) Un Président, (au scrutin individuel secret)
- b) Un vice-Président, (au scrutin individuel secret)
- c) 2 scrutateurs et deux suppléants (au scrutin de liste)

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

La Présidente demande s'il y a des intéressés. Sans annonce, le bureau est réélu tacitement tel que prévu à l'article 9 du règlement du Conseil général sous les applaudissements de l'assemblée.

- a) Présidente : Madame Véronique Gut-Lacôte
- b) Vice-présidente : Madame Vanina Nicolier
- c) Scrutateurs : Madame Fanny Bonny et Messieurs Frédéric Gaiani, Hans-Jörg Knöpfel et Gaël Moret

Madame Véronique Gut-Lacôte remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

Point 10 : Nomination d'un membre à la commission des finances et d'un membre à la commission de gestion

La Présidente informe l'assemblée que depuis la dernière assemblée quelques modifications ont été effectuées. Un représentant à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV) a été nommé. Il s'agit de **Monsieur Jérôme Schupbach**. Une secrétaire ad interim a remplacé Madame Nicole Ongari, il s'agit de **Madame Sophie Guggi**.

La Présidente demande si quelqu'un se porte candidat ou aurait une personne à proposer aux commissions de surveillance. Elle rappelle que le Conseil général a besoin de l'investissement des Conseillers pour pouvoir continuer à fonctionner, et ceci spécialement pour les commissions de surveillance. Après quelques précisions sur le fonctionnement des commissions, elle précise,

concernant ces commissions, que l'Art. 40f de la LC donne sous «Définition» :

1 Constituent des commissions de surveillance :

La Commission de gestion et

La commission des finances

2 Ces commissions peuvent être regroupées en une seule commission (commission de gestion-finances)

Monsieur Jean-Daniel Mayor se propose pour la commission de gestion, il est applaudi par l'assemblée et nommé suppléant à la commission de gestion.

Le poste de suppléant ou suppléante à la commission des finances est encore à repourvoir.

Point 11 : Nomination d'un ou d'une secrétaire du Conseil général

Madame Véronique Gut-Lacôte informe l'assemblée que Madame Sophie Guggi avait été nommée ad interim depuis notre dernière assemblée afin de pouvoir effectuer les tâches administratives et procéder au dépouillement des votations, la signature d'un secrétaire étant obligatoire. Cependant, elle ne peut assurer ce poste sur le long terme et a adressé une lettre explicative dont la lecture est donnée.

Le bureau est donc toujours à la recherche d'un ou une secrétaire du Conseil général.

Personne ne se portant candidat, **la Présidente** demande aux Conseillers d'en parler autour d'eux afin de pouvoir trouver la personne adéquate. Elle rappelle à chaque Conseiller que lors de leur assermentation, ils ont promis, elle site, « de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer » et qu'en d'autres termes cela signifie que le bureau du Conseil peut les nommer à un poste et qu'ils ont promis de remplir le mandat attribué.

Point 12 : Communications de la Municipalité

Monsieur Charles-Edouard Bonny relève la présence de Monsieur Daniel Rousseau pour sa première participation à une séance du Conseil général. Il remercie les Conseillers d'avoir accepté les 5 préavis. Il informe l'assemblée que l'apprenti du personnel communal, Stéphane Basset, a mis un terme à sa formation en novembre 2022. Monsieur Denis Hanselmann a donné sa démission pour le 30 avril 2023 pour des raisons de santé. Monsieur Michel Deluz est engagé comme auxiliaire depuis le mois de mai et le terme de son contrat est prévu pour fin août. Un nouvel apprenti, Robin Catillaz, va débiter comme agent d'exploitation et août 2023.

Concernant le port, **Monsieur le Syndic** informe que l'ensemble des caillebotis a été changé en raison de défauts de résistance et de décoloration qui ont apparu sur les précédents et ceci sans aucun frais pour la commune, car encore sous garantie. En ce qui concerne le bureau d'ingénieur CSD, trois variantes sont possibles pour donner suite au dossier ; ouvrir une procédure juridique qui peut durer jusqu'à 10 ans sans assurance d'obtenir gain de cause, mettre un terme aux discussions et s'acquitter du montant du contrat avec les coûts supplémentaires pour un total de plus de CHF 600'000 ou s'acquitter d'une facture finale pour solde de tout compte selon contrat pour un montant de CHF 580'000. La troisième variante a été choisie par la Municipalité avec l'assurance de recevoir tous les plans de l'exécution finale du port, ce qui n'aurait pas été le cas dans les autres variantes. La conduite de courantologie à l'intérieur du port a été mis en service en septembre 2022 puis arrêtée en avril 2023 en raison de rupture des câbles d'amarrage. Actuellement, une réflexion est donnée afin d'évaluer les responsabilités entre le bureau d'ingénieurs CSD et Marti SA. Les coûts finaux des travaux du port seront communiqués par préavis pour le mois d'octobre.

Monsieur Christian Bonny, vice syndic, informe l'assemblée que les lecteurs de carte Pöttinger ont été remplacés pour les bennes compactantes afin de résoudre les problèmes de pannes successives. Il transmet que le compost de branches broyées est à disposition des habitants et qu'il suffit de s'adresser à la voirie. EPARSE : les délais d'exécution des travaux devraient rester identiques (2026) malgré les diverses oppositions. STEP : les odeurs désagréables sont dues à la surcharge et aux boues maintenues dans le premier bassin. Celui-ci sera vidé plus régulièrement. La météo actuelle accentue le problème d'odeur et la Municipalité va tenter de bâcher le bassin afin d'atténuer ce désagrément. Le point positif, c'est que malgré une STEP obsolète, les analyses sont extrêmement bonnes.

Madame Martine Roux, pour la cohésion sociale locale, informe qu'un plan canicule a été mis en place, un plan d'urgence pour soutien aux personnes fragilisées et seniors est en cours de rédaction à l'aide des diverses informations reçues. Le groupe Chevroix Rencontre, récemment créé, fonctionne pleinement et chacun est le bienvenu. Un groupe de basket s'est créé. Elle remercie les Conseillers pour l'approbation du préavis de l'ASIPE et souligne sa nécessité. Elle informe également que des animations seront organisées durant l'été, qu'une soirée villageoise sera organisée, que le marché du 1^{er} août est déjà complet avec des animations sur la place et que la cantine sera tenue par le FC Ressudens qui fête ses 20 ans. Concernant le parking du port, un nouveau projet sera effectif l'année prochaine, en raison de l'obsolescence du système actuel et des divers problèmes rencontrés.

Monsieur Daniel Rousseau prend la parole et profite de l'occasion pour se présenter à l'assemblée. Il informe les Conseillers qu'un contrôle du respect du règlement municipal du camping est en cours en favorisant le contact direct avec les personnes. Concernant le PACom (plan d'aménagement communal), il informe que suite à la mise à l'enquête, 22 lettres ont été adressées à la commune qui concernent 17 objets d'opposition pour une vingtaine de parcelles. Chaque proposition va être étudiée et chaque auteur va être rencontré et que de nombreuses discussions avec le canton ont déjà eu lieu depuis 5 ans. Ces procédures vont engendrer un coût à la commune et un préavis sera dès lors nécessaire et qu'il n'y aura pas d'aboutissement avant l'année prochaine.

Monsieur Charles-Edouard Bonny reprend la parole et suite à sa démission remercie Monsieur Christophe Bonny pour son investissement au sein de la Municipalité. Il est également remercié par l'assemblée sous les applaudissements.

Point 13 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Jérôme Schupbach demande à la Municipalité ce qui va être fait sur l'ancienne place de skater et relève que la vente de ce dernier pour CHF 8'000 l'attriste, car il s'agissait d'un bien communal qui avait été adopté par le Conseil général. **Madame Martine Roux**, répond que le projet est effectivement une priorité pour la Municipalité, mais que cela fait plusieurs semaines que les Municipaux ne sont plus que 4 et que la charge de travail est trop importante pour pouvoir tout gérer dans les délais. Elle ajoute que lors de la séance participative organisée pour cette place, seules 15 personnes se sont déplacées.

Madame Irma Schupbach exprime sa surprise sur l'entretien du cimetière contenant des champs de marguerites et des pissenlits. **Madame Martine Roux** l'informe qu'il peut s'agir d'une forme de conflit générationnel, car une partie de la population demande à ce que l'on laisse la nature prendre vie dans ces lieux et d'autres qui souhaitent que cela soit entretenu de manière plus carrée. Elle soulève également le fait que certaines tombes ne sont plus entretenues. Elle la remercie de sa remarque et fera faire le nécessaire auprès des employés communaux.

Monsieur Jean-Marc Pillonel remercie la Municipalité pour les explications données à propos de la STEP et demande à ce que ce point soit une priorité.

Sans autre intervention, **La Présidente** remercie toutes les personnes présentes et les invite à partager un moment de convivialité au Café du Port ou au Galdae. Elle clôt la séance à 22h30.

La Présidente :



Véronique Gut-Lacôte